

# Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :

LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

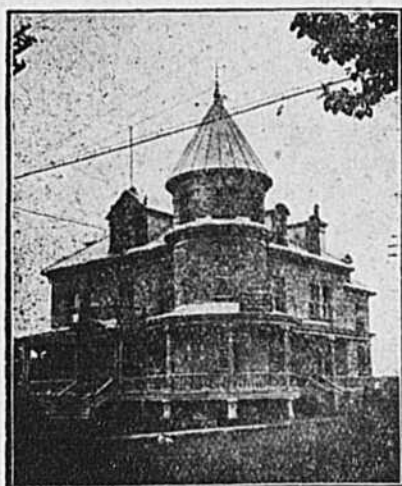
" AIME DIEU ET VA TON CHEMIN "

IMPRIMEUR :

Imprimerie Générale de Rimouski

## LA PHARMACIE "Les Bains"

Bains,  
Douches,  
Massage,



Venez,  
Consultez,  
Comparez,  
Achetez !

Sous le contrôle  
absolu d'un mé-  
decin expérimenté.

Fondée spécialement pour les besoins journaliers  
de la famille.

SON MOTTO :

**Petits Profits, Nombreux Debits.**

Dispose de tous les bons remèdes connus, des meilleurs parfums, des meilleurs savons, de tout ce que prescrivent la bonne santé, l'hygiène et la toilette.

LE MEDECIN EST TOUJOURS LA.

VENEZ ! CONSULTEZ ! COMPAREZ ! ACHETEZ !

**Joseph Gauvreau, M. D., Prop.,  
Rimouski, P. Q.**

## Ecole Normale de Rimouski

Aujourd'hui (vendredi), avait lieu au Monastère des Ursulines de Rimouski, la distribution solennelle des prix et des diplômes. Monseigneur l'Evêque présidait.

Les diplômes suivants ont été accordés aux élèves-maitresses de l'Ecole Normale.

Au cours académique : Melles Franceza Blais, français et anglais avec grande distinction ; Louisa Gagnon, français avec grande distinction et modèle anglais.

Au cours modèle : avec grande distinction : Melles Anny Chapados, fr. et angl. ; Suzanne Bonhomme, fr. et angl. ; Bernadette Morin, fr. ; Yvonne Truchon, fr. et élémentaire anglais ;

Avec distinction : Melles Elisa Bernier, Ernestine Charron, Eugénie Chénard, Hélène Coulombe, Blanche Déroy, Albertine Dubé, (mod. fr. et élém. angl.), Corinne Talbot, Bernadette Truchon (mod. fr. élém. anglais ;

Au cours élémentaire : avec grande distinction : Melles Maria Gagnon, Imelda Joubert, Adélie Dumont, Maria Gasse et Aurélie Saindon.

Avec distinction : Melles Adéline Belzile, Rosalie Cloutier, Cécile Banville (fr. et angl.), Blanche Coulombe, Anna-Marie Gagnon, Corinne Gauvreau, Aurélie Gendron et Rosalie Gendron ;

Sans note : Melles Yvonne Dé-

roy, Virginie Langlois (angl. et fr.), Amanda Ringuet, Fébronie Verrault, Adèle Lavoie, M.-Olive Côté et Clara Gaudreau.

En tout 38 élèves-maitresses ont été brevetées.

Voici la liste des prix spéciaux : Prix du Prince de Galles : Melle Anny Chapados, du cours modèle.

Prix d'enseignement pratique, médaille d'or donnée par M. le Surintendant : Melle Blanche Déroy, du cours modèle.

Prix du Saint-Père : médaille d'argent donnée annuellement au nom et avec l'autorisation expresse de Sa Sainteté à l'élève de l'Ecole normale de Rimouski qui s'est le plus distinguée par son application au travail et sa bonne conduite : Melle Maria Gagnon, du cours élémentaire.

Prix d'Economie domestique : médaille d'argent gagnée au pensionnat par Melle Juliette Côté et à l'Ecole normale, par Melle Ernestine Charron.

Outre les prix ordinaires, on a remarqué d'autres prix donnés pour les travaux de couture et de cuisine. Le cours préparatoire, ouvert cette année à l'Ecole Normale, a permis de donner un soin tout particulier à l'enseignement de ces travaux, et quantité d'élèves du cours normal, entraînées par l'exemple des cadettes, ont volontairement consacré une partie de leurs temps libres aux travaux ménagers. Cette première année d'essai est un véritable succès.

MARQUE

## PRIESTLEY'S

Planches vernies estampées toutes les 5 verges.

Réputation  
Universelle

Les Etoffes a  
Robes noires de

| **PRIESTLEY** |

Sont connues dans le  
monde entier pour leur



Qualité  
Style et  
Duree

AGENTS EN GROS

**Greenshields Ltd.**

**P. SEGUIN,**  
Représentant.

*Priestley's*  
*Cravenette*

Have now a world-wide reputation on account of their splendid saving qualities, and



Make  
the  
best  
Rain  
Coats.

## CARTES D'AFFAIRES

C. E. L. DIONNE, C. R. LÉONIDAS DIONNE, J<sup>r</sup>  
**DIONNE & DIONNE**  
AVOCATS  
Bâtisse de la Banque d'Hochelega  
No 132, rue St-Pierre  
QUEBEC.  
Suivront également les termes de Cour du  
district de Rimouski.

**LOUIS TACHE**  
AVOCAT  
Rue St-Jean, RIMOUSKI.

**JEAN MARTIN, L.L.L.**  
AVOCAT  
Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Eliz. Sasseville, L.L.L.  
**GAGNON & SASSEVILLE**  
AVOCATS  
Avenue de la Cathédrale, Rimouski.  
Téléphone 102;

**L. DE G. BELZILE, L. L. B.**  
NOTAIRE  
Bâtisse de la Cie d'Assurance,  
RIMOUSKI

ARGENT A PRETER : sur première hypothèque ; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriques de paroisse et aux Communautés religieuses.

H. R. Fiset. Aug. M. Tessier.  
Emile Tessier.

**FISSET TESSIER & TESSIER**  
AVOCATS  
Rue des Avocats - RIMOUSKI.

**Robert Bergeron, B.L., L.L.**  
AVOCAT  
MATANE, - P. Q.

**CHARLES D'ANJOU, L.L.L.**  
NOTAIRE  
Avenue de l'Evêché Rimouski  
Téléphone 63.

**Dr. JOSUE PINAULT**  
MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Diplômé de l'Université Laval, à Québec, et du "Board of registration in Medicine" de Boston, E. U.  
SPECIALITES :  
MÉDECINE ET CHIRURGIE GÉNÉRALE,  
CHIRURGIE DENTAIRE.

Résidence : RUE ST-GERMAIN  
(Maison de M. Audet)  
Téléphone No. 78.

**Dr Lorenzo J. Montreuil**  
SPECIALISTE  
Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.  
9 1/2 rue St-Jean, - Québec.  
Consultations : 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

**J. C. GAUVREAU.**  
CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI  
DÉTECTIVE PRIVÉ  
Rue des Avocats, RIMOUSKI.  
Téléphones { Bureau : N° 38.  
Rés. privée : N° 6.

Agence des . . .  
Compagnies d'Assurances Canadienne  
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.  
LA CIE MONTRÉAL-CANADA.  
LA FONCIÈRE MUTUELLE, Montréal.  
LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

**F.-J. COUTURE**  
COMPTABLE ET AGENT  
à Rimouski.

**PAUL RAYMOND**  
Peintre-Décorateur  
et Entrepreneur.  
Assortiment complet de Peintures, Pin. aux, Tapisseries, Toiles à chassis, Pôles Vitres, Mirrs, Imageries en tous genres Encadrement une spécialité.  
Coin des rues St-Jean et des Avocats,  
RIMOUSKI.

BANQUE

## Eastern Townships

Une des plus anciennes parmi les institutions financières les plus fortes au pays, et comptant 75 succursales dans le Dominion

**CAPITAL et  
RESERVE : \$5,000,000.00**

VALEUR TOTALE, **VINGT-UN MILLION DE PIASTRES**  
15 NOV., 1907 PLUS DE

Tableau comparatif des progrès de la Banque par périodes de dix années :			Durant les dix dernières années :		
Année	Capital	Reserve	Dépôts	Le capital a	augmenté de
1860	\$ 123,415	.....	\$ 6,548	La réserve	95%
1870	400,000	\$ 36,000	264,450	La réserve	137%
1880	1,382,037	200,000	1,287,034	La circulation	175%
1890	1,487,102	550,000	2,233,790	Les dépôts	220%
1900	1,500,000	906,000	5,181,451		
1907	3,000,000	2,000,000	13,317,480		

**Lettres de Credit Payables  
dans le monde entier.**

**Interets sur  
depots d'épargnes 4 fois par  
année.**

**Affaires de Banque en général transigées.**

**Discretion et Courtoisie absolues** au sujet de toutes les affaires qui nous seront confiées.

Nous sollicitons votre patronage.

LA SUCCURSALE DE RIMOUSKI,  
**W. CLOUTIER,** Gérant.

## Canada-Feu

(CIE D'ASSURANCE MUTUELLE)

Taux 20 à 40% plus bas que la combine—Garanties Indiscutables

Agents honorables demandés partout où la Compagnie n'est pas représentée.

Prospectus gratis sur demande.

Présentée par J. B. FILLION, Rimouski.

A. P. SIMAR, Gérant.  
MONTREAL.

Pertes payées : \$250,000.00

**IROQUOIS** Tabac Naturel  
à Fumer  
5 le paquet

Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE  
publié tous les vendredis à Rimouski.

**ABONNEMENT**  
\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.  
Etats-Unis \$1.50 payable d'avance.  
**Tarif des Annonces**  
1<sup>re</sup> insertion, la ligne..... 10 centimes.  
Insertions subséquentes..... 5 "  
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 19 juin 1908

**ELECTIONS**

Les élections provinciales sont maintenant, pour ainsi dire, complètement terminées. — Il ne reste à faire que l'élection de Chicoutimi et Sagouéay, laquelle a lieu demain.

Le fait saillant de ces élections est certainement la victoire de M. Bourassa dans deux divisions importantes : St-Jacques de Montréal et St-Hyacinthe.

La majorité du gouvernement a été quelque peu diminuée, mais elle reste assez forte pour permettre à ce dernier de mettre à exécution le programme qu'il paraît s'être tracé. Quant à l'opposition, elle est plus forte en nombre que celle qui existait sous l'ancien parlement, mais, pendant quelque temps, elle devra manquer d'homogénéité. Il est en effet difficile de supposer que les conservateurs et les partisans Bourassa formeront immédiatement, sous tous les rapports un seul et même parti.

Dans tous les cas, il est bien clair que le chef de l'opposition est tout désigné, ce sera certainement le nouveau député de St-Jacques. La partie devra être intéressante. Attendons les événements.

**UNE OPINION IMPARTIALE  
Sur nos ancêtres**

Dans son édition courante, le "Canadian Churchman", organe officiel de l'église anglicane au Canada, rend éloquemment hommage aux Français des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

Sous le titre de "The Quebec Celebration", on peut lire entre autres choses :

"C'est la première tentative pour rendre convenablement justice à l'œuvre de la race française sur ce continent. Nous rendons-nous compte, nous Canadiens-Anglais, de ce que le continent et le Dominion doivent aux Français des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles ?

"Très peu d'Anglais, nous le craignons, s'en rendent compte.

"On a dit et répété, et c'est assez ridicule, que les Français n'étaient pas aptes à la colonisation.

"Rien n'est plus faux et ne l'a plus été à n'importe quelle période de leur histoire.

"Leurs méthodes étaient quelque différentes de celles des Anglo-Saxons, mais les résultats qu'ils obtenaient n'en étaient pas moins importants.

"Et aujourd'hui, les colons français dans Québec, dans les provinces maritimes où ils sont au nombre de 100.000 sur une population d'environ 900.000, dans l'Ontario et dans les autres parties du Dominion donnent à leurs concitoyens de langue anglaise un précieux exemple de persévérance, de courage, d'économie et de plusieurs autres qualités.

"A un certain point de vue les Français sont même supérieurs aux colons de langue anglaise ; ils vont s'établir dans une contrée pauvre, où, après quelques efforts, ils feront régner la prospérité. C'a été la qualité dominante de nos prédécesseurs français d'avoir persévéré à coloniser des régions arides, et ils ont

ainsi ouvert aux colons anglais venus plus tard la voie à des régions beaucoup plus riches et plus attrayantes.

"Les noms de La Salle, Hennepin, Champlain, Cartier et d'une légion d'autres explorateurs survivront aussi longtemps que leur race. Pratiquement toute l'exploration qui a été faite sur ce continent, durant le premier siècle et demi de son occupation par les Européens, l'a été par des Français.

"Ce sont des Français qui ont découvert le Mississipi, le Niagara, les Grands Lacs, l'Ouest et peut-être à l'exception—douteuse—de la Baie d'Hudson, aucune découverte importante sur ce continent ne peut-être mise au crédit de notre race.

"Comme missionnaires, le contraste est encore plus frappant.

"A l'exception de Bradford et d'Elliott, il n'esg pas encore venu un seul pionnier de la Foi sur ce continent durant les premières cent cinquante années de son établissement, tandis que la France a envoyé des légions de missionnaires."

Après avoir fait l'éloge des premiers missionnaires français de l'Amérique, l'auteur de l'article rend hommage à la loyauté des Canadiens-français à la couronne britannique, et il termine ainsi :

"C'est avec le sentiment d'une grande admiration et d'une grande affection pour nos concitoyens français et un sincère désir de relations plus étroites et d'une meilleure entente entre tous, que nous souhaitons à la prochaine célébration le plus grand succès."

**PRIERE DES YEUX**

Timidement, Marguerite insinua, —Il restent les amis...

—Les amis?... J'ai vu Muzé, Piton, Rostang, tu sais, les intimes qui me disaient toujours avec de bonnes tapes sur l'épaule : "Lorsque tu auras des ennuis, viens nous trouver." Eh bien, j'y suis allé et, net, ils ont refusé. Voilà les amis, ma chère.

Et, tout en parlant, il tournait au tour de la table, ne pouvant tenir en place dans son énervante inquiétude.

—Qu'allons nous faire ? soupirait-elle.

—Je me demande. Si d'ici huit-jours je n'ai pas trouvé 2,000 francs, je dois renoncer à cette affaire et me voilà encore sans place.

—Ah ! mon Dieu, 2,000 francs, c'est énorme !

—Tiens, veux tu savoir ma seule espérance, actuellement ?

Et les bras croisés, planté devant sa femme, il parla bref ?

—La mort de la tante Aurélie.

—Edouard ! protesta-t-elle. Comment peux-tu parler ainsi !

—Elle est perdue, tu le sais bien La seule question est de savoir si elle mourra assez tôt pour me permettre de m'associer.

—Mais peut-être n'hésiterai-je pas ?

Il poussa un cri, tremblant d'angoisse.

—Toi, ne pas hésiter ! toi, qu'elle a élevé, toi qui est bien le seul être chéri par elle, ne pas hésiter, pourquoi ?

—Parce que pour cela il faut qu'elle ait fait un testament, et il y a des gens pour qui c'est besogne si cruelle qu'ils ne s'y résalvent jamais.

—Eh bien ! ce serait du joli-et il heurta la table d'un coup de poing.

—Une vieille folle que nous avons supportée des années à tout commander ici, au point qu'elle m'empêchait de fumer la pipe et de mettre du vin dans mon bouillon, sous prétexte que ça l'éccourait, ne pas nous laisser son argent ! Ah ! bon sang de

bon sang, si je le savais je l'étranglerais.

—Edouard, pleura-t-elle, tu deviens fou ?

Le jeune homme se passa la main sur le front pour chasser de son cerveau le cauchemar rouge qui le hantait.

—C'est vrai, bégaya t-il, je dis des bêtises, pardon.

Et contre la vitre humide, il vint appliquer son front brûlant de fièvre regardant sans voir la rue qui s'allongeait, misérable, dans la lueur chlorotique d'un jour d'automne, bordée de ses hautes maisons marges, qui semblaient greloter sous la pluie fine tombant depuis le matin.

Une heure vibra gravement à une horloge voisine.

Vivement, il revint vers sa femme, qui, toujours affaissée sur sa chaise, pensait à ses premières années d'un mariage d'amour qu'elle avait en ses rêveries de jeune fille entrevues pleines de chants de joie et de rires heureux et que la vie dure des sans le son avait placées dans un cadre très gris, où ses belles lèvres rouges s'étaient surtout plissées sous l'inquiétude du lendemain inconnu.

—Marguerite !

Elle sursauta, effrayée :

—Mon ami ?

—Mon ami ?

—Il faut que je parte pour le bureau ; va voir ta tante. Fais lui doucement comprendre que si ses affaires ne sont pas en ordre, toi, l'enfant qu'elle a chérie, élevée, tu n'auras rien, malgré sa volonté, et que ce seront les autres, toute la bande des cousins dont elle a tant souffert, qui se partageront son bien.

—Jamais je n'oserai.

—Il le faut, coupa-t-il autoritaire. Notre vie commune, toute de lutte et d'effort, m'ennuie, et si nous voulons en sortir victorieux, nous ne devons pas nous laisser arrêter par des questions de sentiment.

—C'est cruel à dire.

—Que veux-tu ? L'âge courbe les vieux pour que les jeunes puissent plus facilement se servir de leur dos voûté comme d'un marchepied.

—C'est abominable, ce que tu dis là !

Avec un geste vague, il répondit :

—Ce que je te dis, mon : ce que la vie dure nous oblige à faire, oui... Allons, je m'en vas. A ce soir.

Et se penchant, il embrassa le front blême de la jeune femme.

Une heure plus tard, habillée d'une petite robe de mérinos noir, mince et étriquée, mal abritée sous un parapluie percé. Marguerite s'en allait, pressée, à travers les rues boueuses, si préoccupée des affaires de son mari, de sa tante malade, que les étalages les plus artistiquement tentateurs ne parvenaient pas à la raccrocher.

Et, là haut, du côté de Montrouge, les mots hachés par l'essoufflement des étages, à la bonne venue lui ouvrir, elle demanda, inquiète :

—Eh bien ! comment va-t-elle ?

Avec un hochement de tête, la fille répondit :

—Pas très bien.

—Ah ! mon Dieu !

Et sur la pointe du pied, doucement, elle ouvrit la porte de la malade.

Dans un lit d'acajou, garni de rideaux de calicot blanc à volants, la tante Aurélie reposait. Son visage aux yeux clos, entouré d'un bonnet de linge, ressortait très jaune sur l'oreiller, barré seulement d'une mince ligne violacée, et sur les draps, ses bras s'étendaient inertes avec de longues mains décharnées, jaunes aussi.

Au craquement de la porte, avec effort, elle tourna la tête, et ayant reconnu la visiteuse, elle râla :

—Je t'attendais... Viens près de moi... tout près... Cela me fatigue de parler.

Marguerite approchée, les yeux de sa tante se refermèrent et un grand silence plana, un silence de mort, troublé seulement par les cris de la rue.

Au bout d'un instant, de nouveau les paupières s'entr'ouvrirent et voyant le regard de sa nièce la fixer elle questionna :

—Tu me trouves bien changée ?

—Un peu maigrie... Mais aussitôt que vous serez guérie, continua-t-elle vivement, vous reprendrez en quelques jours.

—Guérie !... Jamais je ne me guérirai ;

—En voilà des idées !

—N'essaie pas de m'illusionner. Autour de moi, je sens la mort qui rôde..., à mon oreille grince le rabot du menuisier qui fait ma bière et la respiration du croque-mort qui me guette pour m'emporter.

—Ce sont là des pensées de fièvre, il ne faut pas y prêter attention.

Dans un élan d'espoir, la malade cria presque :

—Tu crois ?

Alors de nouveau fatiguée, la malade semblait dormir. Et Marguerite se mit à chercher comment, pour obéir à son mari, elle pourrait feindre allusion au testament. Mais sa tante divaguait.

—Tiens, tiens, écoute... Il cloue mon cercueil... Je l'entends... je l'entends.

J'ai peur !

Sous l'impression de sa terreur, elle s'était à demi redressée. Marguerite prit en les siennes ses mains, jetant éplorée :

—Non, non, ne vous inquiétez pas, c'est la fièvre.

—Tu parles comme le médecin... Personne ne me dit la vérité. Je voudrais pourtant savoir...

Et s'animant, les pommettes rouges, en un dernier geste d'énergie, elle hoqueta :

Je veux te parler sérieusement... ton avenir en dépend.

—Ne vous fatiguez pas.

—Je n'ai pas encore fait mon testament... Si la mort me surprend avant que mes dispositions soient prises, tu n'auras rien... Dois-je l'écrire immédiatement ou puis-je attendre ?

Anxieuse, elle regardait la jeune femme pour essayer de lire au tréfonds de son âme. Mais malgré la volonté de savoir, ses yeux qui étaient de la matière et qui ne voulaient pas mourir, la fixait si implorants, si désireux d'être rassurés, que Marguerite fut prise d'une immense pitié :

Avait-elle le droit d'arracher à cet être que la mort effrayait tant cette dernière illusion ! Elle ne le pensait pas. Et peut être un instant, pens pâle que la moribonde, car elle prononçait pour elle un arrêt de misère, elle bégaya d'une voix sans timbre :

—Vous ferez votre testament plus tard... lorsque vous serez debout et que cela ne vous fatiguera pas.

—Tu sais, tu n'as droit à rien, insista la malade. Ne crois-tu pas qu'il soit plus prudent tout de suite ?

Ses yeux, toujours la regardaient, angoissés, tandis que ses lèvres tremblantes disaient des paroles tentatrices : — Tu seras riche... la vie pour toi deviendra calme... heureuse... Marguerite l'écoutait, frissonnante. En la vision rapide des minutes graves, elle voyait défilé tout le cortège chagrin de leur existence de besogneux : les soucis, les priva-

tions, les dettes. Un mot à dire et, à jamais, ces inquiétudes disparaîtraient. Mais devant le regard qui s'était fait humble, implorant, pareil à celui d'un enfant qui supplie, une immense pitié envahit son cœur, et se sacrifiant, elle bégaya.

—Vous guérirez plus tard.

La face de la moribonde s'éclaira d'une grande félicité, et retombée sur sa pile d'oreillers, encore plus décolorée qu'à l'arrivée de sa nièce, elle souffla :

—Merci !

Une minute, Marguerite attendit. Mais ne voyant plus le drap se soulever sous le hâtellement pénible de la respiration, elle se pencha, inquiète : dans sa joie de croire qu'elle vivrait encore, tante Aurélie était morte.

La jeune femme s'effondra sur le parquet pleurant à la fois son chagrin et l'égoïste regret de la fortune perdue. Mais comme lui venait l'appréhension de la colère de son mari à l'aveu de sa timidité, elle revit les yeux implorants de sa tante, ces pauvres yeux tristes ; reflet de l'être qui voulait vivre encore et que sa générosité avait illuminés d'un suprême éclat de bonheur, et elle murmura :

—J'ai bien fait.

DANIEL RICHE.

**SOEURS DE LA CHARITÉ  
RIMOUSKI**

16 juin 1908.

A M. le Rédacteur du "Progrès du Golfe".

Monsieur,

Permettez-moi de signaler une erreur insérée dans les colonnes de votre journal.

Il y était dit que toutes les Sœurs de la Charité de Rimouski doivent retourner à Québec. Il n'y a que celles qui enseignent, puisque l'enseignement a été supprimé par une décision de la Maison-Mère. Au printemps prochain commencera à la reconstruction de notre Hospice pour recevoir les vieillards et les enfants des deux sexes. Nous continuons la confection des cierges et hosties comme par le passé.

Je vous serai très reconnaissante, Monsieur le Rédacteur, pour faire connaître la chose au public.

J'ai l'honneur d'être  
Monsieur le Rédacteur  
Votre très humble en N. S.  
Sr. Ste-Paule, Supérieure.

**A MES AMIS DU COMTE DE MATANE**

Mes chers amis,  
Vous connaissez le résultat de la dernière élection dans le comté. J'ai été défait par 58 voix de majorité. J'avais pris l'engagement solennel de faire une élection honnête et l'ai tenu. Je vous laisse juges de la conduite de mes adversaires.

Je regrette surtout, et votre patriotisme méritait mieux, de ne pas vous avoir conduits à la victoire. Il me reste un devoir bien doux à remplir : c'est de vous remercier du profond du cœur de votre travail, de votre dévouement et de la confiance que vous m'avez témoignée.

Matane, 16 juin 1908  
I. E. Gagnon,

**AVIS**

M. le Dr Lemieux, chirurgien-dentiste, sera à Rimouski le premier de juillet. Bureau : vis-à-vis de l'Hotel St-Germain.

**IROQUOIS** Tabac Naturel à Fumer 5<sup>e</sup> le paquet

JUGEMENT  
(Suite)

Considérant que les revenus de l'aqueduc pendant la période de construction appartenaient à la ville, les contrats n'ayant rien prescrit à cet égard ;

Considérant, quant aux travaux supplémentaires de la rue Tessier, le demandeur aurait du avoir recours à l'arbitrage prévu par l'article 20 des devis qui font partie du contrat, et n'ayant pas eu recours à cet arbitrage, et s'étant soumis à l'ordre de l'ingénieur, il ne peut, après avoir acquiescé à cet ordre, changer le mode de procéder convenu entre les parties et faire une réclamation devant cette cour pour un montant d'ailleurs minime en égard au prix total du contrat ;

Considérant que la somme de \$381.00 représente d'après l'ingénieur Mignault la pleine valeur du prolongement de décharge de l'aqueduc et de l'égoût rue St-Pierre ;

Considérant que la réclamation de \$100.00 pour déplacement ne peut être admise, le demandeur spécifiant dans ses particularités des raisons différentes de celles données dans son témoignage pour réclamer ce montant et cet item de dommages n'étant pas prouvé ;

Considérant que le montant payé par la défenderesse pour décharge du réservoir de l'aqueduc est suffisant au témoignage de l'ingénieur le témoignage quant à la valeur de tous les travaux doit être accepté ;

Considérant qu'il n'est pas prouvé que le demandeur a fait des travaux additionnels quant à la décharge d'égoûts située près de l'hotel St-Germain, et qu'il est en preuve que des travaux additionnels ont été ordonnés par l'ingénieur quant aux décharges d'égoûts à l'ouest de la rivière et au quai Beaulieu, travaux que l'ingénieur évalue à \$290.00 ;

Adjugant sur l'action principale, déclare les offres bonnes et suffisantes et renvoie l'action principale

phur le surplus, avec dépens à l'exception des dépens de signification, de sténographie, de taxes des témoins suivants :

J. O. C. Mignault, L. H. Taché, et Alphonse Fournier ;

Et adjugeant sur la demande incidente : maintient la dite demande incidente pour \$290.00, et condamne la défenderesse à payer au demandeur la somme de deux cents quatre-vingt-dix piastres, avec intérêt depuis l'assignation, et les dépens, à l'exception des frais de signification, de sténographie et de taxes des témoins suivants : Raymond, Belzile, Bernier, Proulx, Talbot et Côté, et condamne la défenderesse à payer les frais du jour lors de la remise de la cause le douze février dernier.

Par la cour.

Assassin en habit noir

Pour le commun des mortels l'ivresse la plus dangereuse est celle de l'individu qu'on rencontre sur la rue titubant, sacrant, insultant le passant inoffensif. Celui-là, se dit-on, doit, en arrivant chez lui, battre sa femme et rudoyer ses enfants. C'est fort possible ; le cas se présente même fréquemment.

Mais, croyez-vous que le sort de l'épouse de l'alcoolique chronique est de beaucoup préférable à celui de la femme de l'ivrogne brutal ?

Ecoutez bien l'histoire suivante. L'authenticité m'en a été garantie par un de nos plus distingués magistrats, qui en a bien connu les personnages.

M. X était un négociant très à l'aise. Héritier d'un commerce prospère, il avait trouvé de bons employés qui en peu d'années avaient presque doublé ses affaires. Marié avec une femme

charmante, il en avait eu quatre enfants.

Le ménage X habitait une belle maison sur une de nos principales rues, à quelques pas d'un club fashionable. Le mari ne manquait jamais d'aller faire son tour au club tous les soirs, au moins pour quelques instants. Il y contracta la funeste habitude de boire.

Seulement, comme le disait le spirituel Père Hamson, M. X. était un « Monsieur ». Il ne se rendait jamais jusqu'à l'ivresse. Personne, dans toute la ville, n'aurait pu affirmer avoir vu cet homme ivre une seule fois. Et ceux qui rencontraient M. et Madame X au théâtre, dans le monde, un peu partout, devaient se dire : « Voilà le ménage le plus heureux de la ville ».

Voici exactement où en était M. X, quinze ans après son mariage. Il était alcoolique chronique !

Le jour, il vaquait exactement à ses affaires. Le soir, une fois sa femme et ses enfants couchés, il allait au club.

Réintégrant son domicile, à une, deux ou trois heures après minuit, il menait des scènes épouvantables. Il brisait les meubles, déchirait le linge, frappait sa femme et ses enfants, puis, sa crise terminée, se jetait sur son lit et dans son délire demandait le prêtre, criant.

Une nuit, il revint chez lui dans une fureur extrême. Sa femme, pour échapper à ses brutalités, se réfugia, par un froid, en vêtements de nuit et nu-pieds, dans son portique où elle resta jusqu'au jour.

Quelques heures plus tard, elle prenait le lit avec une inflammation de poumons. Malgré les bons soins dont elle fut entourée par ses parents qui commençaient à soupçonner la vérité, elle

Tabac Naturel à Fumer 5 le paquet IROQUOIS

expira après neuf ou dix jours de maladie. Martyre de l'honneur de son mari et de ses enfants, elle ne dévoila à personne les mauvais traitements dont elle avait été victime.

Les centaines de citoyens qui suivirent le convoi funèbre de cette femme de bien furent loin de se douter que le mari qui marchait derrière le corbillard, en habit noir et le mouchoir sur les yeux, était un vulgaire assassin.

Combien y en a-t-il de ces femmes martyres descendant dans la tombe en emportant le secret des brutalités et des coups qu'elles ont reçus de leurs maris alcooliques ?

Alcool maudit !

LA PROVINCE ET LES CHEMINS DE FER

Par M. Tellier.— Quelles sont les sommes que la province a dépensées ou payées, chaque année, pour la construction ou pour aide à la construction de chemins de fer, depuis 1867 jusqu'à ce jour ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1870-1871	- - -	\$48,171.20	Inclus
1871-1872	- - -	99,180.00	dans le
1873-1874	- - -	38,700.00	montant
		\$186,051.22,	mentionné dans les comptes publics pour 1873-1874.
1874-1875	- - - -	\$ 1,010,099.00	
1875-1876	- - - -	1,517,800.78	
1876-1877	- - - -	2,481,670.20	
1877-1878	- - - -	2,610,594.82	
1878-1879	- - - -	502,490.38	
1879-1880	- - - -	2,303,749.06	
1880-1881	- - - -	2,422,794.70	
1881-1882	- - - -	911,021.73	
1882-1883	- - - -	681,958.06	
1883-1884	- - - -	575,019.39	
1884-1885	- - - -	455,960.11	
1885-1886	- - - -	322,120.32	
1886-1887	- - - -	744,896.70	
1887-1888	- - - -	662,275.30	
1888-1889	- - - -	1,076,647.00	
1889-1890	- - - -	343,417.97	
1890-1891	- - - -	955,620.26	
1891-1892	- - - -	750,968.42	
1892-1893	- - - -	850,455.09	
1893-1894	- - - -	975,426.69	
1894-1895	- - - -	854,519.92	
1895-1896	- - - -	250,186.59	
1896-1897	- - - -	1,346,475.01	
1897-1898	- - - -	203,645.14	
1898-1899	- - - -	105,079.19	
1899-1900	- - - -	95,276.22	
1900-1901	- - - -	133,318.10	
1901-1902	- - - -	78,413.27	
1902-1903	- - - -	43,500.00	
1903-1904	- - - -	125,090.33	
1904-1905	- - - -	155,143.47	
1905-1906	- - - -	80,750.00	
1906-1907	- - - -	43,779.61	
1907-1908	- - - -	45,808.31	

BUREAU D'ENREGISTREMENT RIMOUSKI

DERNIERS ACTES ENREGISTRÉS

QUITTANCES

Clovis St-Amant à Naz. Fournier, Ste-Flavie ; Pascal Martin à Marcel Ouellet, Bic et Duesne ; Théodose Gagnon à Jos Chénard, Ste-Fabien ; Dme Phil. Beaupré à Téli. Garon, Bic ; Philippe Morin à Jos. Bélanger, Ste-Fabien ; Fab. Boucher à Ant. Boucher, Ste-Fabien ; Alf. Turcotte à Xavier Turcotte, Ste-Fabien ; Pasc. Gaudreau à Ach. Gaudreau, Ste-Simon ; Dme Emile Parent à Dme Alph. Brillant, Ste-Simon ; Pierre E. D'Anjou à Mag. Thibault, Bic ; Xavier Morin à J.-Bte Dumond, Ste-Fabien ; Vve J. Ouellet à M. Bérubé, Ste-Donat ; Josué Langlois à H.-G. Langlois, Ste-Luce ; C. E. L. Dionne à Florian Deschênes, Ste-Luce et Ste-Flavie.

RENONCIATION

Zénon Bérubé à J. Dechamplain, Ste-Flavie.

VENTE A RENTE

Jos. Raymond à Aug. Rousseau, Ste-Flavie ; Ernest Burton à Philippe Dubé, Ste-Flavie ; Frs. Blanchet à Sam. Cloutier, Ste-Flavie.

VENTES

J.-Bte Morin à Ad. Guimond, Massé ; Ls Beaupré à Eadras Madore, Bic ; Frs Levasseur à Arsène St-Pierre, Bic ; Chs Gagnon à Jos Talbot, Bic ; De Pierre Vaillancourt à Aug. Levesque, Ste-Fabien ; Laurent E. Caron à Horace Garon, Bic ; Paul Dubé à L. M. Stephen, Ste-Octave Pachot ; Aug. Lepage à Alph. Fiola, Macpès ; J.-A. Talbot à Ad. Pineau, Rimouski V. ; Horace Ouellet à J.-A. Garneau, Rimouski V. ; Horace Ouellet à Hya. Ouellet, Rimouski V. ; Elol Gagnon à Alf. Ross, Ste-Flavie ; L'fon Langlois à Elle Desrosiers, Ste-Luce ; Geo. Dubé à Frs Beaulieu, Ste-Flavie ; Ph. Perrault à Th. Fiola, Ste-Angèle ; Ign. Hallé à Ph. Brochu, Fleuriau St-Gabriel

CESSION

Jos Santerre à Art. Houssel, Bic ; Jos Carbois à J. C. Desryva, Bic ; N. J. Lepage à Levis Lepage et al, Rimouski Par. Macpès.

DONATION

Jacob Bérubé à Ferd. Bérubé, Bic ; Aug. Lauzier à Jos Lauzier, Rimouski P. ; Ed. Bélanger à Dme Nap. Bois, Massé ; Vve Henri Ringuet à Henri Ringuet, Rimouski V.

OBLIGATIONS

Jos Talbot à Pierre et Xavier Morin, Bic ; Paul Bélanger à Fabien Rioux, Ste-Fabien ; Florian Deschênes à Isid St-Laurent, Ste-Luce ; Mme Demers à H. R. Fisot, Ste-Donat ; Jean Fortin à Pant. Bouchard, Ste-Octave Seignurie.

TESTAMENTS

Delphine Trépanier à David Madore et al, Ste-Flavie ; Noël Proulx à Alfred Proulx, Rimouski Par et Macpès.

DECL. D'ECHANGE

Vve Noël Proulx à Alf. Proulx, Rimouski P. et Macpès.

ECHANGE

Horace Ouellet à Dme Ths D'Anjou, Rimouski V.

VENTE A RÉMÉRÉE

Hya. Ouellet à Pierre Thériault, Rimouski V.

AVIS DE RENOUEL

L. M. Stephen vs Ernest Brillant, Ste-Octave Pachot.

Province de Québec }  
District de Gaspé } Cour Supérieure  
Comté de Bonaventure }  
No 1026

Dame Mary Starnes, Demanderesse,

vs

Andrew Starnes et al, Défendeur.

Il est ordonné à Daniel Starnes, Alfred Starnes, Ernest Starnes et Morval Starnes, Défendeurs en cette cause de comparaitre sous un mois.

Mew Carlisle, 21 avril 1908.

Vraie Copie. J. F. MAGUIRE,

Riopel Lavery, P. C. S.

Proc. de la Demanderesse.

A VENDRE

Un magnifique YATCH, 35 pieds, avec voilure neuve, etc., le tout de 1ère classe. S'adresser à M. Nicolas Bouchard, Grand-Métis.

9. 1. f. p.

"La Prévoyance"

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Vous assure contre Accidents, Maladies, Bris de glaces, garantit la Probité de vos Employés ; vous dégage de votre Responsabilité en cas d'accidents à vos employés.

PETITES Primes contre GROS Risques

J. C. GAGNE, Gérant Général

71a Rue St-Jacques - - - MONTREAL.

Bons Agents demandés

dans tous les Comtés.

BUVEZ LA BIÈRE & PORTER FOX-HEAD

UN PIANO DE \$600. POUR \$450.

Sonorité, LE PIANO "VICTORIA"  
Douceur de touche, est un instrument de musique sans pareil, possédant les dernières perfections artistiques.  
Beauté, Durée.

PREPARE SUR COMMANDE AVEC LES MEILLEURS MATERIAUX

importés de France, d'Allemagne et des Etats-Unis.

LA COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA

ARTHUR CHAMBERLAND, GERANT A RIMOUSKI.

PRIX DE FAVEUR AUX AGENTS SEULEMENT.

Le Printemps est Arrive !!



Il vous faut une Nouvelle Toilette Qui vous fasse bien

RIEN DE PLUS FACILE

Nous avons les plus belles marchandises à vous offrir pour vous satisfaire.

Les TWEEDS ! Les DRAPS !  
LES SERGES !

Anglais, Français, Américains, de la dernière importation. Aussi, les plus belles marchandises canadiennes.

Nos fournitures sont ce qu'il y a de PLUS CHIC.

Venez voir nos nouvelles CARTES DE MODES et faire votre choix.

Hyacinthe DESCHENE  
Marchand-Tailleur  
Rue St-Germain - - - RIMOUSKI.

Prvince de Québec,  
District de Rimouski,  
Cour Supérieure,  
No. 3588.

Rimouski, le 15<sup>me</sup> jour du mois de  
juin, A. D., 1908.

Présent : Sa Seigneurie le Juge  
H. G. Carroll, J. C. S.

Le Crédit Municipal Canadien, corps  
politique et incorporé, ayant son  
principal bureau d'affaires en la  
cité de Montréal,

Demandeur,  
vs  
La Corporation de la ville de Saint-  
Germain de Rimouski,  
Défenderesse.

**JUGEMENT :**

La cour, parties ouïes par leurs  
avocats respectifs sur le mérite tant  
de la demande principale que de la  
demande incidente, après avoir en-  
tendu la preuve offerte de part et  
d'autre, examiné tout le dossier de  
la procédure et délibéré :

Attendu que le demandeur récla-  
me par son action, une somme de  
\$4,824.68 pour travaux exécutés en  
1905 et 1906 à Rimouski, suivant  
contrats, devis et plans pour la  
construction d'un système d'aqued-  
ucs et d'égouts dans la dite ville, et  
suivant les instructions de l'ingé-  
nieur de la défenderesse ;

Attendu que le montant réclamé  
comprend une somme de \$1,800.00  
pour construction d'une décharge  
d'égout en face de l'hotel St-Ger-  
main ; \$200.00 pour un caisson  
d'égout ; \$58.50 pour une vanne de  
vidange à l'encoignure de la rue des  
avocats ; \$82.00 balance due pour  
décharge d'un réservoir d'aqueduc ;  
\$16.90 balance due pour peinture  
de la couverture du réservoir ;  
\$340.00 pour dommages causés par  
le changement du site du réservoir  
de l'aqueduc ; \$100.00 pour dépla-  
cements et voyages ; \$675.00 pour  
travaux supplémentaires dans la  
rue Tessier ; \$164.00 pour change-  
ment de la conduite d'eau et tra-  
verse de la rivière ; \$93.00 pour  
modifications et prolongement de  
l'aqueduc et de l'égout, rue St-  
Pierre ; \$133.85 pour frais et dé-  
boursés, re-expropriations, et un  
certain montant pour intérêt ;

Attendu que pour défense à l'ac-  
tion du demandeur la défenderesse  
plaide :

1. Elle admet les paragraphes 1  
et 3 de la déclaration du deman-  
deur et elle produit les plans men-  
tionnés au dit paragraphe 3 de la  
déclaration du demandeur comme  
ses exhibits nos. 1 et 2 ;

2. Elle admet le paragraphe 2  
jusqu'aux mots « ci-après énumé-  
rés » inclusivement dans la deux-  
ième ligne, et elle nie le reste du dit  
paragraphe tel que rédigé, et ajoute  
que les exhibits du demandeur A,  
B, C, D, E, et F y mentionnés par-  
lent par eux-mêmes et que l'exhibit  
C est inexact quant à la date de sa  
signature et la défenderesse produit  
l'original du dit exhibit comme son  
exhibit no. 5 ;

3. Le paragraphe 4 de la déclara-  
tion du demandeur est nié tel que  
rédigé ; le demandeur a été payé  
par la défenderesse pour les travaux  
qu'il a exécutés, et la défenderesse  
ne lui doit rien autre chose que la  
somme de \$93.85, tel que mention-  
né ci-dessus ;

4. La première partie du para-  
graphe 5 de la déclaration est ad-  
mise jusqu'aux mots « divers items »  
inclusivement, dans la troisième li-  
gne et le reste du dit paragraphe est  
nié ;

5. Les paragraphes 6 et 7 sont niés  
tel que rédigés et la défenderesse  
ajoute : l'aqueduc en question en  
cette cause était construit pour le  
compte de la défenderesse, tel qu'ad-  
mis au paragraphe 1 de la déclara-  
tion, et le demandeur n'a jamais eu

aucun droit de propriété sur le dit  
aqueduc ou sur les revenus d'icelui,  
et la défenderesse en utilisant le dit  
aqueduc pendant la période de cons-  
truction n'aurait fait qu'user de son  
droit de propriété ;

6. Le paragraphe 8 est nié tel que  
rédigé ;

7. La défenderesse nie spéciale-  
ment l'assertion mentionnée en tête  
du compte exhibit G du demandeur  
allant à dire que ce compte a été éta-  
bli et reconnu par la défenderesse  
tel que préparé le 20 octobre 1906 ;

8. La défenderesse admet devoir  
au demandeur \$93.85 sur le mon-  
tant de \$133.85 mentionné à l'item  
11 feuillet 2 du dit compte du de-  
mandeur exhibit G et intitulé « a  
frais et déboursés faits pour le com-  
pte de la défenderesse, re-expropria-  
tions » et elle nie devoir la balance  
réclamée au dit item, savoir, \$40.00  
payées à Rémi Côté ;

9. La défenderesse a toujours été  
prête à payer ce montant de \$93.85  
au demandeur, sur production des  
reçus et pièces justificatives de sa  
part, ce qu'il a été souvent mis en  
demeure de faire et plus particulié-  
rement le 25 novembre 1907 dans  
une lettre adressée au demandeur  
par F. X. Proulx, secrétaire trésor-  
ier de la défenderesse et en la pos-  
session du demandeur et dont un  
double certifié est produit comme  
exhibit numéro 3 de la défenderesse ;

10. Les détails, reçus et pièces  
justificatives ci-dessus mentionnés  
ainsi que les noms de ceux à qui cet  
argent a été payé par le demandeur  
pour dommages causés à leur pro-  
priété, résultant du passage de l'a-  
queduc, ont été connus de la défen-  
deresse pour la première fois par la  
réponse à la demande de particulari-  
tés fournie par le demandeur le 7  
janvier courant ;

11. Avant la production de la  
présente défense, savoir le 12 jan-  
vier courant, la défenderesse a dû-  
ment offert au demandeur la dite  
somme de \$93.85, laquelle a été re-  
fusée et la défenderesse consigne ce  
montant en cour avec sa défense et  
demande acte de telles offres et  
consignation à toutes fins ;

12. Les dommages dus à Rémi  
Côté pour le passage de l'aqueduc  
sur sa propriété lui ont été payés  
par la défenderesse le 20 juillet 1906,  
tel qu'appert du reçu produit exhibit  
no 4 de la défenderesse ;

13. La défenderesse nie en fait et  
en droit tous et chacun des autres  
items du dit compte exhibit G du de-  
mandeur et elle ajoute :

A. Les items 1er (\$1,888.00), 3e  
(\$58.50) et 8e (\$675.00) du dit  
compte sont réclamés pour des tra-  
vaux que le demandeur était tenu  
d'exécuter, pour la construction de  
l'aqueduc et du système d'égouts  
mentionnés dans la déclaration du  
demandeur, et au bon fonctionne-  
ment desquels ils étaient des par-  
ties essentielles. Le coût des dits  
travaux ainsi réclamé par le défen-  
deur est compris dans le prix global  
des contrats, plans, devis et résolu-  
tions allégués par le demandeur dans  
son action ;

B. Quant à l'item 2ième (\$200.00)  
du dit compte : Ce montant a été  
retenu par la défenderesse sur le  
prix global de l'entreprise en octo-  
bre, 1906, à une assemblée du con-  
seil de la défenderesse, avec le con-  
sentement et l'autorisation du de-  
mandeur, représenté par son direc-  
teur général Mr L. H. Taché et il re-  
présente la valeur et le coût de la  
construction de deux caissons d'é-  
gout (et non d'un, tel que mentionné  
au dit compte exhibit G) que le de-  
mandeur était obligé de construire et  
qu'il n'a pas faits ;

C. Les items 4 et 5 du dit compte  
exhibit G du demandeur aux mon-  
tants respectifs de \$82.50 et \$16.90

sont niés, et la défenderesse ajoute ;  
elle a payé au demandeur pour les  
travaux mentionnés aux deux items  
et paragraphes ci-dessus de son  
compte les montants fixés et ap-  
rouvés par son ingénieur J. O. C.  
Mignault, tel qu'elle y était tenue  
par les contrats, plans et devis allé-  
gués par le demandeur dans son ac-  
tion, et les montants crédités au dit  
compte représentent la juste valeur  
de ces travaux ;

D. L'item du dit compte, item 6,  
exhibit G du demandeur au montant  
de \$340.00 est nié. Le demandeur  
a cru devoir commencer les travaux  
du réservoir sans attendre les ins-  
tructions de l'ingénieur de la défen-  
deresse tel qu'il y était tenu, il l'a  
fait à ses risques et périls et s'il a  
subi des dommages de ce chef la dé-  
fenderesse n'en peut être tenue res-  
ponsable. D'ailleurs le changement  
en question a été tout à l'avantage  
du demandeur.

E. L'item du dit compte, item 9,  
exhibit C, du demandeur, au mon-  
tant de \$164.00 est nié.

F. C'est le demandeur lui-même,  
par l'entremise de son gérant gé-  
néral, Mr L. H. Taché, qui, dans le  
cours de l'été 1906 a demandé ver-  
balement au conseil de la défen-  
deresse et au maire Belzile la permis-  
sion de poser la conduite d'eau dans  
la rivière à un autre endroit que  
celui mentionné dans les contrats,  
plans et devis allégués en l'action du  
demandeur, alléguant que ce chan-  
gement mentionné au dit item 9 du  
compte faciliterait sa tâche tout en  
assurant un meilleur service, et en  
n'augmentant pas la dépense.

G. L'item 10 du dit compte, exhi-  
bit G du demandeur est nié. Ce qui  
était dû par la défenderesse au de-  
mandeur pour les travaux mention-  
nés à cet item, lui a été payé. Le  
montant de \$381.00 que le deman-  
deur reconnaît avoir reçu représente  
la pleine valeur des dits travaux, tel  
que fixé par l'ingénieur J. O. C. Mi-  
gnault.

H. Tous les items du « Compte  
d'intérêts » formant la dernière par-  
tie du dit compte exhibit G du de-  
mandeur sont niés en fait et en  
droit ;

14. La défenderesse nie les allé-  
gations contenues aux paragraphes  
1, 2, 3 et 4 des particularités four-  
nies par le demandeur le 7 janvier  
courant ;

15. En réponse au paragraphe 5  
des dites particularités fournies par  
le demandeur, la défenderesse, sous  
réserve de l'offre de \$93.85 déjà  
faite par elle et mentionnée aux pa-  
graphes 8, 9, 10, 11 et 12 de la  
présente défense, nie tout montant  
qui peut lui être réclamé de ce chef  
au-delà de ce dit montant de \$93.85.

16. En réponse au paragraphe 6  
des dites particularités, la défen-  
deresse dit que les exhibits y mention-  
nés parlent par eux-mêmes ;

17. Les travaux que le demandeur  
prétend être supplémentaires et dont  
il réclame le coût par la présente  
action ont tous été exécutés dans le  
cours ordinaire des travaux pour la  
construction de l'aqueduc et du sys-  
tème d'égouts, suivant les contrats,  
plans et devis produits et le deman-  
deur n'a jamais été autorisé par le  
conseil de la défenderesse à faire  
les travaux susdits comme travaux  
supplémentaires ;

Pourquoi la défenderesse deman-  
de acte des dites offres de \$93.85  
ci-dessus mentionnées et de leur  
consignation en cour avec sa défense  
conclut à ce que les dites offres,  
soient déclarées bonnes et valables  
et l'action du demandeur renvoyée  
pour le surplus avec dépens ;

Attendu que par sa réponse, le  
demandeur, en substance, nie les  
allégations de la défense, et dit que  
tous les travaux supplémentaires  
ont été ordonnés par l'ingénieur ;

## Combattez la faiblesse

La pâleur et la faiblesse  
sont une preuve évidente de la pauvreté du sang.  
Méfiez-vous ! C'est le chemin de l'anémie, purifiez et  
enrichissez votre sang avec le

## Vin St. Michel

sous sa généreuse influence, l'estomac se  
réchauffe, les muscles entrent en travail,  
les sucs gastriques se renouvellent et recon-  
quièrent leur efficace énergie et l'appétit  
s'ouvre à chaque fois que sonne l'heure  
du repas.



Boivin, Wilson & Co

Seuls agents

Montreal

Eastern Drug Co.

Agents pour les Etats Unis

Boston, U.S.A.

## La Machine à Ecrire "Empire"

Est Supérieure aux Anciennes Machines de \$120.

La plus simple,  
La plus puissante,  
La plus durable.

Font usage de l' "Empire" à Rimouski :

Le Séminaire, M. le Principal de l'Ecole Normale ; les Frères de  
la compagnie de Jésus ; la Compagnie d'Assurance de Rimouski ;  
MM. les avocats Fiset, Tessier & Tessier, Gagnon & Sasseville, J. P.  
Martin ; M. le maire D'Anjou ; le greffe de Rimouski ; L'Imprime-  
rie Générale de Rimouski ; les maisons de commerce Price Brothers,  
Price, Porritt, Pulp & Paper Co., H. G. Lepage ; le greffe de la cour  
supérieure ; M. Ed. Thériault, gouverneur de la prison, etc.

Notre prix invariable : \$60.00 seulement.

SEUL AGENT AUTORISÉ DANS CE TERRITOIRE :

LA COMPAGNIE DE MUSIQUE VICTORIA  
ARTHUR CHAMBERLAND, Gérant à Rimouski.

Attendu que par demande inci-  
dente, le demandeur réclame une  
somme supplémentaire de \$2076 -  
28, 10. pour construction de deux  
décharges d'égouts ; 2o. au lieu  
d'une somme de \$82.00, une som-  
me de \$530.00 pour pour décharge  
du réservoir de l'aqueduc ; 3o. une  
somme de \$854.68 au lieu de \$675-  
00 pour le prolongement de l'aque-  
duc sur la rue Tessier ;

Attendu que par sa défense à cet-  
te demande incidente, la défenderesse  
en nie les allégations pour les mê-  
mes raisons que celles alléguées  
dans la défense à l'action princi-  
pale ;

Considérant qu'en vertu du con-  
trat entre Emile Dubé dont le deman-  
deur est le représentant et la ville  
de Rimouski il était pourvu que si la  
ville décidait de faire des change-  
ments, additions ou diminutions au  
contrat, l'entrepreneur ne pouvait  
faire ces changements que sur avis  
par écrit de la corporation ou de  
l'ingénieur ;

Considérant que le changement de  
site de réservoir de l'aqueduc a été  
effectué sans avis par écrit de l'ingé-

nieur ou de la corporation, et qu'il  
est d'ailleurs prouvé que ce chang-  
ment a été à l'avantage du deman-  
deur, tel qu'allégué dans la défense ;

Considérant que le changement à  
la traverse de la rivière a été effec-  
tué à la demande du Crédit Municip-  
al et que permission a été donnée  
au demandeur de faire ce change-  
ment dans l'intérêt de ce dernier et  
qu'il n'est pas prouvé que ce chan-  
gement ait occasionné une plus  
grande dépense au demandeur ;

Considérant, quant aux intérêts,  
que la balance du prix du contrat  
était payable le premier juin, mais  
l'aqueduc devait être complètement  
terminé à cette date, à part la sec-  
tion ouest qui devait être terminée  
à la fin de juillet, et par le contrat  
du vingt janvier 1905, les travaux  
devaient être commencés le 15 mai  
et se terminer avant le premier no-  
vembre 1905, et les travaux n'ayant  
été complétés qu'au mois d'octobre  
1906, l'état des intérêts préparé par  
le secrétaire-trésorier de la défen-  
deresse est correct, et il n'est rien du  
de ce chef au demandeur ;

(A suivre sur le verso de cette page)

**IROQUOIS** Tabac Naturel  
à Fumer  
5¢ le paquet

# LA BANQUE NATIONALE

(FONDÉE EN 1860)

CAPITAL, - \$1,800,000—RÉSERVE, - \$900,000

Nous payons l'INTERET aux déposants quatre fois l'an  
a nos quarante bureaux

**NOUS ACCEPTONS DES DEPOTS DE \$1.00 ET PLUS.  
L'INTERET COMPTE DU JOUR DE DEPOT.**

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos TRAVELLERS CHEQUES sont payables au pair par tous. Notre bureau de **PARIS** (RUE BOUDREAU, 7 SQUARE DE L'OPERA) offre des avantages exceptionnels au public voyageur. Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, **AUX PLUS BAS PRIX.**

P. VALLÉE, Gérant de la  
Succursale de Rimouski.

## Dr Z. VEZINA

Ex-Elève des Hôpitaux de Paris  
SPECIALITE:

MALADIES des YEUX, OREILLES, NEZ, GORGE,  
BUREAU: Fraserville chez Dame Vve Pierre  
Dion, coin des rues Joly et Station.

Tel. Kamouraska No: 325

Heures de Bureau: 8.30 hrs à  
11.30 hrs A. M. et 1.30 hrs à 5  
hrs P. M. Soir de 7 à 8 h. P. M.

### EXCURSION DE COLONS AU LAC ST-JEAN. POUR LES CULTIVATEURS SEULEMENT.

MARSI le 7 juillet 1908.

Départ de Québec à 9. hrs a. m.  
Prix du passage \$2.00 de Québec  
à Roberval et retour 2ième classe.  
Prix du passage \$3.00 de Québec  
à Roberval et retour 1ère classe.  
Les billets seront bons pour le re-  
tour dans l'intervalle de 30 jours  
après la date du départ de cette ex-  
cursion.

Les Dames peuvent aussi faire  
partie du voyage. Les enfants de 5  
ans et au-dessus paient le plein prix  
du billet d'excursion.

René Dupont,  
Agent de Colonisation.

Chemin de fer Québec & Lac St-Jean.

### LE LAC SAINT-JEAN.

Une excursion de cultivateurs est  
annoncée pour le 7 juillet prochain  
pour la fertile région du lac Saint-  
Jean. C'est certainement la saison  
la plus propice de l'année pour visi-  
ter le Nord de Québec.

Les colons cette année se rendent  
en grand nombre dans cette région  
si renommée et nous conseillons for-  
tement à nos compatriotes de profiter  
de l'occasion nouvelle qui se pré-  
sente pour connaître ce grand pays de  
colonisation.

**BUVEZ LES  
BIERE ET PORTER  
FOX HEAD**

Parce que vu leurs  
propriétés toniques et  
vivifiantes, ainsi que  
leurs qualités hygiéni-  
ques, ce sont de bons  
brevages pour vous.

GEO. E. ANYOT  
BREWING CO. LIMITED  
Québec, P. Q.

### A VENDRE

Batteries électriques sèches  
"MESCO" à raison de \$2.00 la dou-  
zaine par grande quantité. S'adres-  
ser à The Victoriaville Electric Co,  
Boite Postale 200, Victoriaville.  
Auguste Bourdeau.

### A VENDRE

Un bon poste de barbier, situé  
sur la rue St-Germain, à Ri-  
mouski. Excellente clientèle. Très  
bonne maison neuve, 24 x 30, à  
deux étages; le terrain est ache-  
té. Aussi: un très bel assorti-  
ment de pipes, à vendre à grande  
réduction. S'adresser sur les lieux  
à M. ZENON LEPAGE, barbier,  
Rimouski, voisin de l'hotel Ouel-  
let.

## Cartes Postales

FANTAISIES, ENFANTS,  
FLEURS ET AMOUREUSES

Dorées à \$1.50 le 100

Pas Dorées à \$1.40 le 100

Paquet Echantillons \$1.00

Assortis . . . . . \$1.00

Aucun commis-voyageur  
ni représentant.

Adressez-vous directement à la maison

**L'ORIGINAL**

**ENREGISTRÉ**

197 rue Ste-Catherine, Est,  
MONTREAL.

Catalogue Gratuit.

## AVIS

M. Jos. Beaulieu, épiciier licencié,  
à l'honneur d'informer le public  
qu'il est possesseur d'une forte ba-  
lance, d'une capacité de 5 tonnes, et  
invite tout ceux qui ont de lourdes  
charges à peser, animaux, etc. Les  
prix sont modérés.

Jos. Beaulieu,  
épiciier licencié,  
Rimouski.  
64-f.

**Courroies**  
EN CUIR TANNÉ AU CHÊNE  
DE **SADLER & HAWORTH**  
EN VENTE CHEZ  
La Cie CHS A PAQUET Ltée  
201 et 211 rue St-J. Québec

Cour Supérieure } IN RE: ULRIC DESRO-  
Rimouski } SIERS, mécanicien, de St-  
No. 3675 } Damase, district de Rimous-  
ki, Failli.

Le dit insolvable ayant fait cession de ses  
biens pour le bénéfice de ses créanciers, avis  
est par le présent donné à ses créanciers d'être  
présents au bureau du Protonotaire, le 22 juin  
1908, à dix heures du matin, pour donner leur  
avis sous la nomination d'un curateur et des  
inspecteurs.

L. N. GIRARD,  
FISET, TESSIER & TESSIER, Gard. prov.  
Procès Repts.

## SAISON 1908

Venez voir le plus bel assor-  
timent de

**BANCS RUSTIQUES**

TABLES ETAGERES, JARDINIÈRES, Etc.

LES PLUS BEAUX,

LES PLUS DURABLES.

Les prix varient depuis \$2.50  
\$5.00 et \$10.00.

Votre patronage respectueuse-  
ment sollicité.

**Rom. D'Anjou**

Constructeur de banes rustiques

**Rimouski.**

**EUG. BANVILLE**

**RIMOUSKI**

Remercie sa nombreuse clientèle de  
l'encouragement qu'il a reçu dans le  
passé et espère être favorisé de vos  
prochaines commandes.

aura constamment en stock:

BIÈRE et PORTER, «BEAUPORT»

EXTRAIT de MALT

LAGER, ROYAL ALE, etc.

aussi une spécialité: Liqueurs

douces de toutes sortes:

GINGER ALE, CREAM SODA

etc., etc.

# IROQUOIS Tabac Naturel à Fumer 5 le paquet

### VISITEURS DISTINGUES

Mgr Blanche, Préfet Apostoli-  
que du Golfe St-Laurent; Mgr  
Allard, P. A., curé de Caraquette;  
les RR. PP. Savary et Chamy,  
sont actuellement à l'Evêché.

### NOYADE ACCIDENTELLE

Gaspé, 18.—Le coroner Joncas  
est de retour de l'Anse-aux-Grif-  
fons, où il a tenu une enquête  
sur le cadavre de Alfred Morin,  
noyé le 13 de juin dernier, en  
traversant la rivière. Voici les  
circonstances de l'accident.

A un certain endroit de la ri-  
vière, large de vingt pieds, on  
avait placé un madrier d'une lar-  
geur de dix pouces, où l'eau a une  
profondeur de cinq pieds, comme  
de raccourci et c'est en traversant  
ce pont improvisé que le défunt  
pris soudainement de vertige  
tomba à l'eau, en se rendant au  
bureau de poste s'infligeant, dans  
sa chute des blessures qui aidè-  
rent la mort à accomplir son  
œuvre.

Trois petits garçons, Emile Sy-  
nette, Onias Collon et Aurèle  
Lepage, frère du curé de l'endroit,  
se trouvaient en ce moment sur  
le bord de la rivière où ils pé-  
chaient la truite, et virent tomber  
l'infortuné et se portèrent à son  
secours, mais le cadavre ne put  
être retiré que dix minutes après  
l'accident, malgré tous les moyens  
employés.

Le verdict rendu a été celui de:  
"Noyade accidentelle causée par  
la propre imprudence du défunt,  
avec recommandation aux autori-  
tés municipales de détruire cette  
traverse et d'en défendre la re-  
construction."

Le défunt était âgé de 66 ans,  
La famille a les sympathies gé-  
nérales dans son affliction.

### AVIS

Je serai à Rimouski, à l'Hôtel  
St-Laurent les 20, 21 et 22 cou-  
rant, où je ferai le recrutement  
des soldats pour le camp. Le  
départ aura lieu mardi le 23.

Capt. F. E. AUBÉ

### NOTES LOCALES

—Mgr Bolduc sera absent jus-  
que vers le 8 juillet. Mgr assis-

tera aux grandes fêtes de Québec  
et ira ensuite passer quelques  
jours dans la Beauce.

—Monsieur R. E. Asselin vient  
de subir les examens nécessaires  
pour l'obtention de la licence en  
droit, à l'Université Laval de  
Québec. Il a obtenu cette licence  
avec la note: avec distinction.

—M. A. Laferté, de Causapsal,  
était en ville mardi.

—A la liste des élèves diplô-  
més au Couvent des SS. de la  
Charité de cette ville les noms  
suivants ont été omis: Mesde-  
moiselles Emélie Belzile, diplôme  
de graduée; Marie Duval, diplo-  
me de clavographie.

—Tout indique que les fêtes qui  
auront lieu, à Québec, au commen-  
cement de la semaine prochaine, en  
l'honneur de Mgr de Laval, seront  
tout à fait grandioses.

—A l'ouverture de la cour Supé-  
rieure, lundi dernier, monsieur le  
Juge Carroll a rendu un jugement  
très élaboré dans la cause Le Crédit  
Municipal vs. La ville de Rimouski.  
Nous publions ce jugement dans une  
autre colonne.

Monsieur l'arpenteur A. B. Blouin  
est de retour à notre ville, après une  
absence de quelques mois.

—Hier soir a eu lieu la distribu-  
tion des prix aux élèves du Sémi-  
naire. La cérémonie a été très inté-  
ressante.

## PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSION DE

## COLONISATION

—AU—

TEMISCAMINGUE QUEBECQUOIS

ET AU

NOUVEL ONTARIO

JEUDI LE 25 JUIN 1908

LIMITE DU RETOUR: 25 JUILLET 1908  
Les billets permettent d'arrêter en route au  
retour à n'importe quelle Station à l'ouest de  
Mattawa, Ont.

Pour plus d'informations s'adresser aux  
agents du C. P. R.  
EMILE J. HEBERT, WM. STITT,  
Agent Général, Agent Général,  
Service des Voyageurs, des Voyageurs,  
MONTREAL. MONTREAL.

## Patates à Vendre

S'adressez à

D. BEGIN RIMOUSKI.

# Baume Rhumal

25 Ans  
de  
Succès!

Le Remède le plus efficace et le plus  
digne de confiance pour la prompte  
guérison des: Rhume, Toux, Bronchite,  
Extinction de Voix, Croup et autres  
Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets facheux à craindre

Vendu chez tous  
les marchands 25c. la bouteille.

Préparé  
uniquement par  
L. R. BARIDON  
13 RUE ST-JEAN  
MONTREAL, Canada.

## SI vous avez MAL AUX YEUX



Si vous sentez quelque défectuosité  
pour lire, voir de près ou de loin,  
Venez me voir.

CONSULTATION GRATUITE

JE VOUS DIRAI S'IL VOUS FAUT DES VERRES OU VOUS FAIRE  
TRAITER PAR UN MÉDECIN OCULISTE.

LS. Ph. MARTIN,

Opticien rétractionniste, Membre de  
l'Association des opticiens de la Pro-  
vince de Québec.

Vous trouverez toujours à l'IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI, un beau  
choix de papier à lettres, enveloppes, etc. Papeterie et imagerie de deuil, en  
gros et en détail

## ODL. BRODRIQUE

PLOMBIER, FERBLANTIER ET ELECTRICIEN

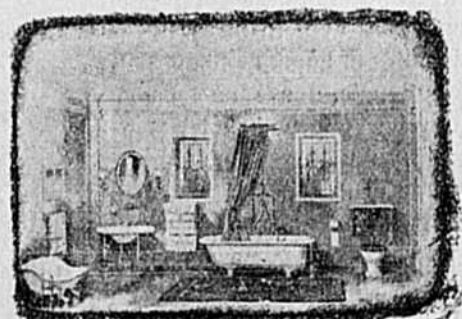
Spécialités:

**PLOMBERIE**

en tous genres

**APPAREILS**

DE CHAUFFAGE: Vapeur,  
Eau chaude, Air chaud, Gaz  
etc.



Installation de lumière et cloche électriques.

Bicycles réparés, etc.

RIMOUSKI, P. Q.

Téléphone No. 16

**Effes des et préjugés**

À PROPOS DES FÊTES DE QUÉBEC

(Extrait de la "Nouvelle France")

Les fêtes du troisième centenaire bien originées et bien conduites peuvent nous honorer et nous grandir dans l'opinion de nos concitoyens et du monde entier. Jusqu'ici il n'y a rien dans leur programme officiel, tel qu'arrêté par le seul comité qui a juridiction dans l'espace, qui puisse légitimement froisser, encore moins humilier notre fierté nationale même la plus susceptible. Que d'autres, étrangers à nos traditions et parfois à des notions assez élémentaires du sens commun et des convenances sociales, aient émis des projets odieux ou ridicules, écrit ou prononcé des paroles malheureuses et regrettables, cela ne pouvait pas ne pas être. Mais cela ne change ni le but ni le sens des fêtes ni n'en diminuera vraiment la portée. Nous seuls pourrons les faire manquer par notre intelligence de la situation vraie, et les faire tourner au détriment non de l'Angleterre ni de l'impérialisme, mais de l'influence et de la juste considération des Canadiens français.

J'ai le regret de penser que quelques-uns des nôtres, qui n'avaient sûrement aucune mission de parler pour tous, ont montré moins d'esprit patriotique que nombre de concitoyens anglais de la vieille capitale. Pour être moins nombreux que nous, ceux-ci ont bien le droit de n'être ni méconnus ni oubliés dans une fête qui est bien aussi la leur. Ces familles anglaises qui sont québécoises depuis un siècle ou un siècle et demi, et qui ont vécu en paix, souvent dans des sentiments de vraie cordialité avec les nôtres, pouvaient, il semble, dire leur mot sur les fêtes de Québec à meilleur titre que bien des Canadiens français du Canada et de partout, dont Québec n'a jamais été, que nous sachions la patrie, de fait ou de désir. Les a-t-on vus au comité ou ailleurs faire appel au fanatisme anglais et protestant pour rayer du programme des fêtes tout ce qui pour eux aurait été trop catholique? N'ont-ils pas été les premiers, au contraire à protester publiquement contre certaines fantaisies et certains programmes que des cerveaux trop peu ouverts auraient voulu substituer à celui du comité?

Mais dit-on, que viennent faire là Wolfe et Montcalm, si ce n'est rappeler que cent cinquante ans après sa fondation, Québec la ville française de l'Amérique, est tombée aux mains des Anglais?—Ils viennent faire là ce que feront tous les personnages qui ont eu une action décisive et pris une place importante dans notre histoire. Que viendront faire là Mgr de Laval et de Mesy, la Vénérable Marie de l'Incarnation et Frontenac—qui n'ont pas été plus que Montcalm contemporains de Champlain et n'ont pas assisté à la fondation de Québec?—Personne ne songe à demander leur exclusion. Frontenac pourra faire dire à Phipps qu'il "lui répondra par la bouche de ses canons," et cela devant l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui ne s'en trouvera ni diminué ni humilié. Et nous, nous ne pourrions pas, sans être insultés et humiliés dans notre fierté nationale, nous rappeler qu'après une série de combats héroïques et de victoires invraisemblables, le vainqueur de Carillon a succombé dans une bataille livrée avec une chevaleresque imprudence et perdu avec lui pour la France une colonie dont Québec était la clef?—En vérité, nous ne croyons pas que ce soit là de la vraie fierté nationale ni un sentiment patriotique éclairé.

On peut discuter l'à-propos des

**IROQUOIS Tabac Naturel à Fumer 5 le paquet**

grandes représentations historiques qui se donneront en juillet prochain. Mais en soi, l'idée de ressusciter l'histoire de Québec et celle de toute la colonie française dont elle a été l'âme n'est pas dépourvue de grandeur. Je ne vois pas non plus que, bien conçue et bien rendue, elle doive manquer d'intérêt et de moralité. Au point de vue patriotique elle ne manque sûrement pas d'une certaine fierté, j'allais dire d'une certaine piété filiale envers les héros qui ont fait notre patrie. Les faire connaître, à tant des nôtres qui savent à peine leurs noms, et les glorifier devant les étrangers qui ne les ont jamais connus, n'est-ce pas une manière de leur témoigner la reconnaissance publique et de pratiquer ce culte des ancêtres, cette piété filiale que louait récemment notre grand Pape et qui est l'honneur et la force des peuples comme des familles?

On dira peut-être qu'il était possible de faire mieux, et de créer des œuvres durables. Absolument, personne n'en doute; pratiquement, ceux qui en parlent à leur aise et n'ont pas à compter avec les difficultés et les impossibilités pratiques, le savent-ils bien?

Quoi qu'il en soit, cette conception des spectacles historiques, reconstitués d'après toutes les données de l'histoire, aura sûrement une utilité pratique et imprimera un cachet vraiment national à ces fêtes du troisième centenaire qui ne seront nullement, comme on l'a dit dans l'Univers, des "fêtes neutres" et dans les journaux des Etats-Unis et du pays des "fêtes anti-françaises." De pareilles appréciations que rien ne justifie s'expliquent dans des journaux de l'étranger nécessairement peu ou mal informés: elles ne méritent vraiment pas l'honneur de la reproduction.

Jusqu'à présent, si le programme des fêtes reste ce qu'il est, et je ne vois pas qui pourrait le modifier, ces fêtes seront bien essentiellement canadiennes, et même canadiennes-françaises. Wolfe et Montcalm n'en changeront ni la signification ni le caractère. Ils y ont leur place naturelle, parce que la Providence les a fait entrer dans notre histoire et, autant que la sagesse humaine le peut prévoir, pour le plus grand bien de notre peuple. Nous pouvons compatir aux tristesses de nos pères lorsqu'ils virent les lys après une dernière victoire abandonner au drapeau de l'Angleterre les hauteurs de

Québec. Eux béniraient aujourd'hui la Providence miséricordieuse qui, en les arrachant malgré eux à une mère-patrie insoucieuse ou incapable de les garder, a sauvé la foi et les institutions qu'il voulaient défendre et que les vainqueurs s'étaient promis de perdre. Ils diraient comme nous, et comme tous nos grands évêques et tous nos grands citoyens: "Ce que Dieu a fait est bien fait"

Trève à certaines déclamations qui sont des non-sens historiques et ne peuvent, si on les prend au sérieux, que fausser l'esprit et le jugement des Canadiens-français. Assurément toutes nos sympathies sont pour Montcalm et nous pleurons justement le héros de Carillon enseveli dans sa première défaite. Mais nous à qui le temps a donné l'intelligence des faits, nous comprenons que sa victoire eût été inutile, et peut-être plus désastreuse pour nous que sa défaite. Heureux Montcalm, de n'avoir pas vu le drapeau de l'ennemi flotter sur la citadelle de Québec! Oui! mais plus heureux nous-mêmes d'avoir échappé par cette providentielle défaite aux horreurs de la Révolution française et à cette apostasie de tout ordre chrétien dont elle a été ou la cause ou la cause ou la proclamation. Que de fois depuis cent ans nos meilleurs citoyens, les plus avisés et ceux qui ont le plus fait pour notre race, ont remercié publiquement la Providence de nous avoir remis aux mains de l'Angleterre qui nous a gardés, un peu malgré elle peut-être, cette vraie liberté civile et religieuse que la France même de nos jours ne sait pas donner à ses enfants! "Restons avec eux dans la vérité historique et le bon sens politique."

RAPHAEL GERVAIS.

**A VENDRE**

Une excellente terre située à proximité de la ville de Rimouski, avec une très bonne maison, grange, écurie, etc. Très belle place de pêche. Aussi, roulant, chevaux, voitures, instruments aratoires; tout le mobilier, etc à vendre immédiatement. S'adresser sur les lieux, à M. Germain Lepage, Quai de Rimouski. 7 j.n.o.

**Brique! Brique!**

La manufacture de briques, dont M. Fortunat Ringuet est le propriétaire, à Rimouski, est en pleine activité.

On y trouvera toujours de la **BRIQUE** de première classe A DES TAUX MOÉRÉS.

**FORT. RINGUET** MANUFACTURIER RIMOUSKI, - - - QUE

Cet espace est réservé par

**Michel Ringuet**

qui ouvrira dans quelques jours un

**Magasin de Quincaillerie**

où vous trouverez toujours tout ce dont vous aurez besoin dans cette ligne.

M. Ringuet est avantageusement connu ici et sollicite votre patronage.

COIN DES RUES

**St-Germain (epage) RIMOUSKI.**

LI. DIONNE, Président N. BERNIER, Sec.-Gérant A. AUDET, Inspecteur CAPITAL AUTORISÉ \$1,000,000.00

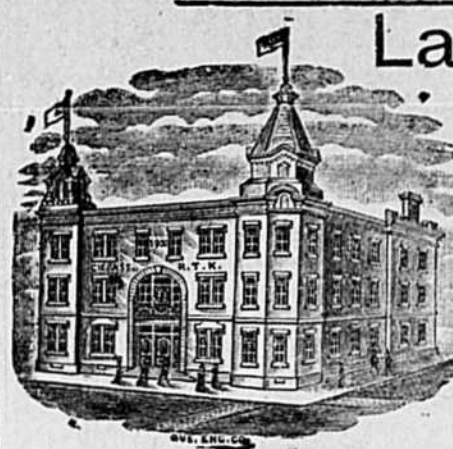
**La Rimouski**

Cie d'Assurance contre l'Incendie

Etablie en 1876

Opérant sous le contrôle du gouvernement fédéral

Assurances en force: \$20,000,000

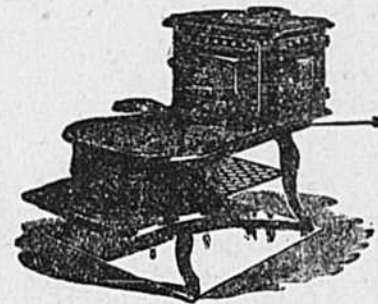


Bureau Chef - RIMOUSKI, Que.

**RHUMATISME INFLAMMATOIRE**

guéri en quelques heures à l'aide de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Articulair, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lumbago et de la Sciatique. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1636 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal.

Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.



Ce poêle est très économique pour le bois, un mécanisme ingénieux et des plus simples permet de faire, en un tour de main et sans soulever de suie, le nettoyage du fourneau. Nous avons un assortiment complet de poêles de cuisine et Rangées.

Ecrivez pour avoir nos catalogues et nos prix.

**A. Belanger** MONTMAGNY, QUE.

**A LOUER**

L'excellent hôtel d'été "Sea Breeze", situé Pointe-au-Père, près du quai et de la grève; endroit des plus favorables pour bains d'eau salée. Ecurie spacieuse. Livrable le premier mai prochain.

Aussi une maison très confortable, située au même endroit, près du rivage contenant onze grandes chambres meublées, avec lingerie, couvertures de lit, vaisselle et si nécessaire.

On offre aussi en vente, à bon marché, une barge de 25 pieds, toute neuve, avec voilure neuve, ainsi qu'un très bon yacht.

S'adresser à

M. JOHN MCWILLIAMS Pointe-au-Père-Co. Rimouski

**DEMANDEZ TOUJOURS**

Les célèbres liqueurs douces de "Fortier" Ce sont les meilleures.

AUSSI LES CÉLÈBRES BIÈRE ET PORTER "SPRING". DE SHERBOOKE FOX HEAD, DE QUÉBEC.

**Théophile Roy RIMOUSKI.**

**Résumé des règlements concernant LES Homesteads du Nord-Ouest Canadien**

Toute section des nombres pairs de terres du Dominion au Manitoba, Saskatchewan et Alberta exceptés les Nos. 7 et 26 non réservés peut être retenue comme établissement par toute personne qui est le seul chef d'une famille, ou par toute personne mâle âgée de plus de 18 ans sur une étendue d'un quart de section de 160 acres plus ou moins.

Les explications pour entrée, doivent être faites en personne, par l'appliquant à une agence ou sous agence du Département des Terres, pour le district ou la terre est située. L'entrée par le mandataire, cependant peut être faite à une agence, à certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur, du propriétaire du homestead.

Le propriétaire du "homestead" est requis de remplir les devoirs de "homestead" sous un des plans suivants:

(1) Au moins 6 mois de résidence sur les lieux et la culture de la terre pendant trois ans consécutifs.

(2) Un propriétaire de homestead peut s'il le desire faire les devoirs requis de résidence, en demeurant sur la terre cultivable, possédée par lui seulement, pas moins de quatre vingt (80) acres en étendue, dans le voisinage de son homestead.

Un possesseur adjoint de terre ne rencontrera pas cette demande.

(3) Si le père—ou la mère, si le père est décédé—d'un "homestead" à "ne résidence permanente sur la terre a culture possédée seulement par lui, pas moins de quatre-vingt (80) acres en étendue, dans le voisinage du "homestead" entre par lui dans le voisinage, tel propriétaire de "homestead" peut exécuter ses propres devoirs de résident en vivant avec le père "et la mère".

(4) Le terme "voisinage" dans les deux paragraphes précédents, est défini comme voulant dire pas plus de neuf milles en ligne droite, exclusive de la largeur de la route alloué traversant le mesurage.

(5) Un propriétaire de homestead, se proposant d'exécuter ses devoirs de résidence d'accord avec ce dernier pendant qu'il vit avec des parents ou sur une ferme qui es sa propriété doit notifier l'agent du district de son intention.

Avant de demander des lettres patentes le colon devra donner un avis de six mois en écrivant au commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, dans son intention de ce faire.

W. W. CORY, N.-B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

**LES NOUVEAUTES DU PRINTEMPS**

sont arrivées chez

**FABIEN THIBAUT Marchand - Tailleur, Rimouski.**

Les **TWEEDS** les plus chics, Les **SERGES** les plus belles, Les **FOURNITURES** les meilleures.

J'assure toujours à tous la plus entière satisfaction. Une visite est respectueusement sollicitée.

**FABIEN THIBAUT, Marchand-Tailleur, Rue St-Germain, RIMOUSKI.**

TELEPHONE No. 61.